

**Mesdames et Messieurs
les actionnaires,**

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire pour le :

Mercredi 17 avril 2024 à 18h30 à l'Hôtel de Ville du Sentier

(La feuille de présence est ouverte dès 18 h00)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2023

Le procès-verbal de l'AG du 25 avril 2023 est disponible au siège de la banque ainsi que sur notre site internet www.cmvsa.ch.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2023

2. Rapport du Président

3. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023

Le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle des comptes 2023 sont disponibles au siège de la banque ainsi que sur notre site internet www.cmvsa.ch.

Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2023

4. Décharge des membres du Conseil d'administration de leur gestion

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration

5. Répartition du bénéfice

Le Conseil d'administration propose d'accepter la répartition du bénéfice avec un dividende de 16 % brut du capital-actions, soit :

Bénéfice disponible	CHF	558'001.00
Bénéfice 2022 reporté	CHF	15'630.00
Total	CHF	573'631.00
Dividende 16 % brut	CHF	-192'000.00
Attribution à la réserve légale	CHF	-370'000.00
Bénéfice reporté	CHF	11'631.00

6. Renouvellement d'un mandat au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour 3 ans le mandat de :

I. Charles Fontannaz, président

Les autres membres ont été réélus en 2023 pour 3 ans.

II. Céline Renaud, membre

III. Jean François Piguet, membre

IV. Sarah-Golay Blondel, membre

V. Didier Meylan, membre

VI. Serge Laville, membre

VII. Steve Magnenat, membre

7. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers SA

8. Divers et propositions individuelles

Les propositions individuelles doivent parvenir à la banque, par écrit, d'ici au 10 avril 2024.

Droit de vote et participation au repas qui suivra l'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits jusqu'au 12 avril 2024 auprès du Crédit Mutuel de la Vallée SA pourront assister à l'assemblée générale ainsi qu'au repas qui suivra.